L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 21 MARS.

NOUVELLE-ORLEANS ET SAINT-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE SPECIALE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SAINT-NAZAIRE. — Correspondance avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine de luxe pour tout port de destination ci-dessus $125
Passage dans une cabine de 2e pont 100
Passage d'entrepont 100
Les enfants au dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 7 ans paient quart de prix.
Les enfants de 8 à 12 ans paient demi prix.
Au dessus pleine entière.
Les domestiques des passagers paieront un prix fixe de tarif pour les passages d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 20 à 30 pour le prix de double traversée, et le voyageur d'entrepont pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour indiqué par le billet de la Compagnie.
Le nourriture des passagers d'entrepont sera celle de matelotage.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roue DOUANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie de Navigation Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
Janv—1an[illegible] 1, 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Ces nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord:
L'EUROPE, capt. Lemaître, Samedi 6 avril.
ST. LAURENT, Bonnafé, Samedi 13 avril.
VILLE DE PARIS, Surmont, Samedi 2 mai.
PEREIRE, Duchesne, Samedi 16 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140; Seconde cabine, $80.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145; Seconde cabine, $92.
Traitement cabine $45, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Les médecins gratuits.
Les voyageurs américains qui veut se rendre en France, et qui ne reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, offrent les risques inutiles de voyager sur les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en dépensant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New-York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents aménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New-York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175
New-York à Londres $115 Aller et retour, $185
New-York à Paris, $125 Aller et retour, $200.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Janvier—1an Rue Gravier, No 108.

Pour New York.
Ligne de Steamers du Havre.
Comprenant les steamers suivants, qui sont en première classe:
GENL. GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Faudleton
GENL. MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,
Partent de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.
Le Steamer UNITED STATES, Commandant Geo. L. Norton,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures du soir.
Ces steamers ont d'excellents aménagements, 4 hommes-de-cœur.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Mars—1an Rue de la Commune, No 186.
Le Steamer CRESCENT CITY partira de la UNITED STATES et partira le SAMEDI, 28 du courant.
Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, on New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
CORTES Capt. Whitman,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 21 mars, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements et offrent une sécurité et une célérité dans le voyage sans pareille.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Mars—1an 5 Rue Carondelet, No 8.
BATEAU A FILICLIER DU MERCREDI SOIR.
Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Barre et toutes débarcadères de la côte, Atchafalaya et du Bayou Courtableau, Lundi prochain, capitaine Annie Wagley, capitaine Vernon, remplacera M. Kenison, partira de la Nlle-Orléans, mercredi et samedi soir, et ne reviendra que le mercredi matin, 10 heures du soir et de Washington, tous les lundis matins à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à Block Bros, ou à la rue de la Commune, N. O., à O. Hinckley & Washington, Lne. 14 mars—1m
PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.
MATHEW POWELL, d'un fable tirant d'eau, capitaine J. F. Acosta commis, Dupuy, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord.
Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m
Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.
Le beau et fort bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greatbouse, commandant Jos. Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 5 heures de l'après-midi, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. O. MELANCON,
Janvier—1 mo rue de la Levee-Levee, 64.
PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE et de LAFOURCHE.
LAFOURCHE, Capitaine Baranco, à 5 heures du soir, le Mardi et Samedi, et le Dimanche à 10 heures du matin.
Il est en passage, on inscrit bord ou au bureau, No 14 de la rue de la Commune, à
A. C. GODDIN.
Janvier—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Recettes pour l'année expirée le 31 février 1867.
Recettes $288,120 13
Savoir: Primes d'incendie $163,779 52
Primes de mer 206,277 23
Primes de rivières 252,974 06
Primes de divers $628,120 13
En moins, primes remboursées ..... $ 4,313 10
En moins, primes non expirées 60,394 00
..... $ 64,707 10
Montant net des primes $563,413 03
Pertes payées.
Pertes par l'incendie $149,322 20
Pertes par mer 74,000 00
Pertes sur les rivières 300,000 00
Pertes en divers 15,000 00
Recours $538,517 20
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc 63,384 28
Escompte sur lots de scrip 56,773 67
..... 77,770 20
..... $653,842 92
Bénéfice net $139,477 41
L'actif de la Compagnie est comme suit
Place en propriétés foncières $38,850 82
Place en hypothèque sur propriétés foncières 53,982 50
Place en bons des villes et autres 82,220 00
Place en actions de banques 111,000 00
Place en scrip de Compagnies d'Assurance 121,727 19
Prêts sur garantie 325,000 00
Effets 34,956 47
Primes en voie de perception 161,938 37
En caisse 182,888 31
..... $1,026,562 21
Les bénéfices qui précèdent ont été portés au crédit des Actionnaires.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé publiquement mois, ce 18 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.
Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur le capital payé en actions de 3 pour cent, payable à partir de ce jour, et de 3 pour cent payable le 1er juillet prochain, et de 3 pour cent payable le 1er janvier 1868.
DIRECTEURS:
Charles Briggs, A. J. Montgomery,
Ant Carriere, Chas. Wehner,
Geo A. Fosdick, A. Lecour,
Max C. Fischer, Frank Williams,
B. Kruger, Thomas Byrne,
Chas Lafitte John Thornhill,
John S. Maxwell, W. A. Vezzet
P. Pinsle, Hugh Mcdonald,
Andrew Wood, Herbert J. Phelps,
F. André-ous, Wm H. Hyman,
A. Fredicks, Henry H. Byrne,
Geo. W. Dunbar, John S. Walsh,
E. F. Sacobsmyer J. B. Eustis,
Geo. W. Hyman, George Foster,
Arch'd Montgomery, Andrew Stewart,
Henry J. Vose, E. Marquess,
A. S. Fletcher
Succession de L. H. MALARCHER.
TRIBUNAL COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,262—Section "C."
Il est ordonné le 16 de février 1867 par le mari adressé par Charles Dessaume Cour de Paix, Ville de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je présiderai le LUNDI, le 25 du courant, à 10 heures du matin, en l'office du Greffier et des Enfants sous les Ronsin, entre refles Charles Dessaume, Demandeur, Du ressort District de la Nouvelle-Orléans, Défendeur, ci-devant, part de la Nlle-Orléans, les droits d'une hoirie et ses remarquables du défunt L. H. Malarcher, décédé, qui prétend que le dit Malarcher décédée veuve de C. D. Vannoy, en se qualité d'héritière de son mari, a, sans enfant, laissé un testament du C. D. Vannoy, décédé, et stipulé en faveur de l'appelant d'après le testament du dit C. D. Vannoy, — Tous les droits, titres et intérêts du dit L. H. Malarcher, de cette, au nom de C. D. Vannoy, décédé, et stipulé en faveur du dit C. D. Vannoy, en vertu du testament du dit C. D. Vannoy, en la Nouvelle-Orléans, et de la Louisiane, et de la Cour Suprême.
Tous les droits, titres et intérêts du dit L. H. Malarcher, en vertu du testament du dit C. D. Vannoy, en la Nouvelle-Orléans, et de la Louisiane, et de la Cour Suprême.
Pour plus ample renseignement, s'adresser au Greffier de la Nouvelle-Orléans, Défendeur, dans le dit ressort de C. D. Vannoy, et aussi au Greffier du District de la Nouvelle-Orléans, portant le No 19 en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aussi au Greffier de E. Jacob, Greffier, et au Greffier de Mount, décédé, portant le No 26,922 des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aux Greffiers de la Cour Suprême.
Tous les droits, titres et intérêts du dit L. H. Malarcher, en vertu du testament du dit C. D. Vannoy, en la Nouvelle-Orléans, et de la Louisiane, et de la Cour Suprême.
Pour plus ample renseignement, s'adresser au Greffier de la Nouvelle-Orléans, Défendeur, dans le dit ressort de C. D. Vannoy, et aussi au Greffier du District de la Nouvelle-Orléans, portant le No 19 en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aussi au Greffier de E. Jacob, Greffier, et au Greffier de Mount, décédé, portant le No 26,922 des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aux Greffiers